

## MOTION D'ACTUALITE SUR LE SERVICE COMMUNAUTAIRE

---

La FGTB s'est toujours opposée à l'introduction d'un service communautaire tel que repris dans l'accord de gouvernement du gouvernement Michel. La FGTB dénonce dès lors le projet de loi déposé ce 2 mai 2018 par l'Open Vld instaurant un service communautaire pour les chômeurs de longue durée.

Ce projet n'est rien d'autre que le retour du travail obligatoire imposé au XIX<sup>e</sup> siècle aux personnes dépourvues d'emploi. Déjà appliqué aux bénéficiaires du CPAS, le service communautaire est une puissante arme idéologique de pression sur l'ensemble des travailleurs et un inhibiteur qui neutralise toute velléité de révolte contre les logiques compétitives et concurrentielles. Il s'agit à nouveau d'utiliser les travailleurs sans emploi comme instrument de pression sur les conditions de travail et de salaire. Etendre ce dispositif aux chômeurs témoigne d'une volonté de « *méritocratiser* » davantage le droit à la sécurité sociale.

Le service communautaire prétend s'inscrire dans un processus de « *réinsertion professionnelle* » des exclus du marché du travail pour augmenter le taux d'emploi. Mais les conséquences de ce projet seront tout autres. Le dispositif favorisera en effet le dumping social dans les services publics et le secteur associatif et socioculturel. Le risque de précarisation de l'emploi et de démantèlement des conditions de travail et de rémunération dans ces secteurs est bien réel.

En outre, le service communautaire déroge à :

- la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme qui proscrit, en son article 4, le travail forcé ou obligatoire ;
- la Convention 29 de l'Organisation internationale du travail concernant le travail forcé ;
- la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui prévoit, quant à elle, dans son article 15, la protection du droit pour le travailleur de gagner sa vie par un travail librement entrepris ;
- la Déclaration universelle des droits de l'homme qui dispose, en son article 23, que toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée et de mener une vie conforme à la dignité humaine.

En tant que syndicalistes, nous nous opposons à toute forme de travail gratuit exercé sous une quelconque contrainte. La FGTB organisera la mobilisation pour obtenir l'abrogation du service communautaire, tant vis-à-vis des bénéficiaires des CPAS que des chômeurs de longue durée.